

	Liste	Date : 19/03/2025	ID : COC-COL-LI-02A	v. 3
	CONDITIONS GÉNÉRALES - ORGANISATION DE COLLECTE DE SANG			
Don de Sang ASBL			Page 1 / 1	

1. CRITERES GENERAUX

Pour pouvoir organiser une collecte de sang, les organisateurs doivent prévoir un **minimum de 35** donneurs préinscrits.

Seuls les donneurs âgés de 18 à 65 ans, en bonne santé, pesant au minimum 50kg et munis de document d'identité seront acceptés aux dons (les donneurs de plus de 65 ans ayant donné dans les 3 dernières années et en bonne santé sont également autorisés à donner).

2. EXIGENCES CONCERNANT LES LOCAUX

Les locaux de collecte doivent respecter les normes de sécurité en vigueur : l'accès pour le déchargement doit être facile et sans marche (le matériel de collecte est stocké et acheminé sur des chariots à roulettes). Les locaux doivent être d'une surface minimale de 100m², propres et ils doivent pouvoir être ventilés et chauffés en période hivernale (température entre 18° et 25°C demandée), l'éclairage doit être suffisant pour assurer un travail de qualité, l'installation électrique doit être conforme et minimum 3 prises doivent être mises à disposition dans l'espace de prélèvement, un point d'eau et des toilettes propres doivent être situées à proximité de la zone de prélèvement, les locaux doivent être équipés d'extincteurs en bon état de marche ainsi que des informations relatives aux sorties de secours. Un espace de stationnement est disponible pour les donneurs.

3. ORGANISATION GENERALE

L'espace dédié à l'organisation d'une collecte doit permettre un flux sans croisement des donneurs en passant par ces différentes étapes :

- **L'accueil** (5min) : Vérification de l'identité du donneur
- **Le questionnaire médical** (5 min) : à compléter avant chaque don
- **L'examen médical** (15 min) : évaluer l'éligibilité du donneur et faire le lien don/donneur
- **Le prélèvement** (10 min)
- **Le repos post don** (10 min)

4. CONFIDENTIALITE

La confidentialité doit être assurée pendant tout le processus, allant du remplissage du questionnaire médical par les donneurs jusqu'au repos post don. L'examen médical doit se faire dans la mesure du possible dans un endroit isolé afin de garantir le secret médical, le respect de la vie privée et la confidentialité. Si le local est assez grand et si aucun autre local n'est disponible, le médecin pourra être installé derrière des paravents (fournis par le Don de Sang).

5. MATERIEL NECESSAIRE SUR PLACE

Le Don de Sang fournit tout le matériel nécessaire aux prélèvements excepté les tables et les chaises. Au minimum 7 tables et 15 chaises doivent être mises à disposition.

6. ANALYSE DES CONDITIONS OPTIMALES

Les organisateurs sont tenus d'analyser le jour et l'heure le plus propice au bon déroulement de la collecte en fonction de leur organisation interne. Afin de réduire au maximum le temps d'attente des donneurs, un planning de préinscription sera tenu par les organisateurs en amont de la collecte, cette liste sera transmise au Don de Sang au minimum 2 jours ouvrables avant la date de la collecte via mail à : info@dondesang.be.

7. PROMOTION DE L'EVENEMENT

Les organisateurs s'engagent à mettre en place une stratégie de communication efficace pour promouvoir les collectes de sang auprès des employés, étudiants et/ou du grand public. Des partenariats avec des associations locales, des entreprises ou des institutions peuvent être mis en place pour augmenter la visibilité de l'évènement. Afin de garantir la communication et le respect de la charte graphique de l'ASBL, les supports seront fournis en version électronique (si possibilité d'impression en interne de l'institution) ou au format papier (affiches A3, panneaux rigides A2, brochures d'information sur les étapes du don, les contre-indications, etc., bâche d'annonce de la collecte). Des bâches personnalisées avec le logo de l'entreprise peuvent être réalisées par le Don de Sang moyennant une quote-part de 50€ TVAC.

8. INTRODUCTION DE LA DEMANDE

Afin d'officialiser la demande d'organisation d'une collecte de sang au sein d'une institution, un formulaire de demande doit être complété par les organisateurs (téléchargeable au départ de notre site internet www.dondesang.be) et renvoyé à l'adresse info@dondesang.be. Dès réception de la demande, un rendez-vous sera fixé pour la visite de conformité des locaux et la stratégie de communication. La date de l'évènement sera planifiée en fonction du planning de l'ASBL si tous les critères sont rencontrés.